



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation 24 novembre 2017

Date d'affichage 24 novembre 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

### Ordre du jour

- Adhésion de la commune à l'association Retz 1918 en vue de la commémoration du centième anniversaire de la bataille du ru de Retz.
- Adhésion à Aisne Partenariat Voirie (APV) (ex FDS) du conseil départemental.
- CCRV : délibération approuvant le rapport de la CLECT.
- CCRV : délibération approuvant la modification des statuts.
- Durée d'amortissement des installations d'éclairage et d'enfouissement des lignes.
- Demande de subvention CDDL et DETR pour les travaux d'insonorisation de la salle de la Vigne-Catherine.
- Demande de subvention APV (ex FDS) pour le gravillonnage de trottoirs.
- Modification et prorogation des contrats du personnel de l'agence postale communale.
- Délibération modificative pour régularisation d'écriture de cession d'un bien communal sis 3, rue de la Tour.
- Questions diverses
  - Pour information : arrêté du maire concernant la fin de mandat, au 31 décembre 2017, des membres du centre communal d'action social (CCAS).

**Présents :** Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Wendy Pasquet de Leyde, Cédric Moliné, Isabelle Vilpoux-Pérut, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Alain Sautillet.

**Absents excusés :** Cédric Beaufort, Charles-André Petit, Martine Franquelin-Bauchet, donne procuration à Jean-Claude Stolaric.

<b>Conseillers en exercice</b>	15
<b>Conseillers présents</b>	12
<b>Votants</b>	13

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance.

Le corum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal approuve sa nomination à la majorité des votants.

### **Lecture du compte rendu du 14 septembre 2017**

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 22 juin 2017.

### **Ordre du jour**

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance.

### **Ordre du jour**

Aux questions diverses, le maire ajoute une information sur le projet d'un parc éolien et demande aux conseillers de l'opposition s'ils ont aussi des questions à ajouter à l'ordre du jour.

*Alain Sautillet* dit qu'ils en ont et en parleront au moment d'aborder les questions diverses.

*Le maire* lui rappelle qu'elles doivent être inscrites en début de séance.

*Alain Sautillet* dit qu'ils ont des observations sur le compte rendu du dernier conseil, concernant la dissolution du CCAS et le retour à la semaine de 4 jours à l'école. Il demande à ce que la réponse de l'opposition y soit insérée et fournit le document.

Autres questions diverses : le devenir du logement 7, rue Dantale ; frais de restauration scolaire pour le 3<sup>e</sup> enfant ; travaux divers ; un courrier au sous-préfet ; bons résultats de deux enfants d'Ambleny en équitation.

### **Adhésion de la commune à l'association Retz 1918 pour préparer la commémoration du centième anniversaire de la bataille du ru de Retz**

*Le maire, Christian Pérut*, rappelle que 2018 est l'année du centenaire de la victoire de la Grande Guerre et que cet événement sera célébré par 8 communes concernées par l'offensive du ru de Retz : Cœuvres, Cutry, Dommiers, Laversine, Montgobert, Mortefontaine, Saint-Pierre-Aigle et Ambleny. Ce qui représente une population d'environ 3 000 habitants. Pour gérer financièrement l'organisation des spectacles, l'association Retz 1918 a été créée et les statuts, enregistrés le 9 octobre 2017, ont été communiqués aux conseillers. Deux représentations d'une pièce de théâtre, conçue et jouée par le Petit théâtre de Montgobert, seront données les 2 et 3 juin 2018, l'une à Cœuvres et l'autre à Ambleny. La quote part de chacune des huit communes est d'environ 1 000 €.

Le maire propose que la commune d'Ambleny adhère à l'association et qu'elle participe financièrement à hauteur de 1 000 €.

*Jean-Claude Stolaric* demande pourquoi les associations locales, comme l'association cantonale ou Jean-Luc Pamart, n'ont pas été contactées.

*Christian Pérut* précise que l'association de Jean-Luc Pamart n'a pas vocation à faire du théâtre mais qu'il est venu donner des conseils en tant qu'historien, que l'association cantonale aurait pu être partie prenante pour les costumes mais que le Petit théâtre de Montgobert, en charge de la pièce, s'occupe de tout, et que l'ensemble des maires a adhéré à ce projet.

- Le conseil municipal vote l'adhésion de la commune d'Ambleny à l'association Retz 1918 à l'unanimité.

### **Adhésion à Aisne Partenariat Voirie (APV) (ex FDS) du conseil départemental**

*Le maire, Christian Pérut*, explique que le fonds départemental de solidarité (FDS), en place depuis 2006 et qui subventionnait les travaux de voirie, sera remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par un nouveau dispositif, Aisne Partenariat Voirie (APV), à condition que la commune y adhère. Ce qui est son intérêt puisque le taux des subventions se situera à 48 % (au lieu de 37), c'est-à-dire que pour 100 € investis il restera 520 € à la charge de la commune, les 480 € restants étant pris par le conseil départemental. Quant au montant de la cotisation, il est calculé en fonction du linéaire communal (32,677 km de voirie à Ambleny) et de la richesse de la commune. La cotisation est estimée à 4 692 € pour l'année 2018. Une partie de cette cotisation sera prise en charge par la communauté de communes Retz-en-Valois.

Le maire donne lecture de la délibération d'adhésion à l'APV et propose de l'accepter.

*Alain Sautillet* a des interrogations concernant le financement.

*Christian Pérut* informe que les subventions sont limitées à la voirie qui relie les communes (intérêt communautaire), et que le calcul du linéaire pris en charge n'est pas encore définitif.

*Alain Sautillet* rappelle que la liste des travaux à faire doit être rendue avant le 31 décembre et demande si elle est faite.

*Le maire* répond qu'elle est en voie d'achèvement et qu'elle sera communiquée au prochain conseil. Il donne lecture de la délibération d'adhésion.

- Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune d'Ambleny à l'APV à l'unanimité.

### **CCRV : délibération approuvant le rapport de la CLECT**

*Le maire, Christian Pérut*, explique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), créée en janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, a pour rôle de préparer l'évaluation des charges et recettes liées aux compétences communales transférées à la communauté de communes. Les communes doivent se prononcer sur le dernier rapport de la commission daté du 22 septembre. Il concerne essentiellement l'aire d'accueil des gens du voyage située à Villers-Cotterêts, dont la compétence est maintenant du ressort de la communauté de communes, et l'ALSH et la halte-garderie gérées auparavant par la communauté de Neuilly-Saint-Front.

Le maire donne lecture de la délibération relative au rapport de la CLECT.

- Le conseil municipal approuve la délibération du rapport de la CLECT à l'unanimité.

### **CCRV : délibération approuvant la modification des statuts**

*Le maire, Christian Pérut*, explique que les statuts de la communauté de communes Retz-en-Valois mis en conformité, suite à la loi NOTRe, et adoptés par le conseil communautaire en septembre 2017, sont subordonnés à l'accord des conseils municipaux des 54 communes qui constituent la CCRV avant le 31 décembre 2017. Après avoir rappelé les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives que la CCRV doit désormais assurer, le maire donne lecture de la délibération.

Alain Sautillet demande ce qu'il en est de la création de la Maison de service public à Vic et des transports collectifs de la communauté de communes.

Le maire répond que le projet de Maison de service public n'a pas été retenu pour le moment, et que, pour les transports, le coût est à l'étude mais que toutes les communes ne pourront être desservies en cas de mise en place.

- Le conseil municipal approuve la délibération des nouveaux statuts de la CCRV à l'unanimité.

#### **Durée d'amortissement des installations d'éclairage et d'enfouissement des lignes**

Le maire, Christian Pérut, informe que la trésorière rappelle que les immobilisations inscrites au compte 2041582 font obligatoirement l'objet d'amortissement. Cela concerne les candélabres déjà installés devant les nouvelles maisons rue du Pont-Cheminet et un autre rue du Calvaire, près du cimetière, ainsi que les futurs travaux de L'USEDA.

Le maire propose une durée d'amortissement de 10 ans pour les candélabres et de 30 ans pour l'enfouissement des lignes. Une décision modificative s'impose pour faire figurer ces montants amortis au budget, ce qui n'est qu'un simple jeu d'écritures.

- Le conseil municipal approuve la décision modificative et les délais d'amortissement à l'unanimité.

#### **Demande de subventions CDDL et DETR pour les travaux d'insonorisation de la salle de la Vigne-Catherine**

Le maire, Christian Pérut, propose d'acter la demande de subvention pour des travaux d'insonorisation de la salle polyvalente dont le montant hors taxes s'élève à 6 506,02 € pour le matériel (composé de coussins fabriqués à base de fibres de jeans recyclés) et à 8 998,38 € pour la pose, soit un total de 15 504,40 € HT. La commune demandera un taux de 40 % au titre du CDDL (contrat départemental de développement local) et de 40 % au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), ce qui représente 6 201,84 € pour chaque demande. Il restera à charge pour la commune un autofinancement de 20 %, soit 3 100,72 €, dans le cas où les pourcentages envisagés seront retenus.

Le maire informe que les devis reçus sont ceux de l'association Le Relais, qui est seule à travailler ce matériau dans notre secteur, et de l'entreprise chargée de l'installation.

- Le conseil municipal approuve les demandes de subventions CDDL et DETR à l'unanimité.

#### **Demande de subvention APV (ex FDS) pour le gravillonnage de trottoirs**

Le maire, Christian Pérut, rappelle que cette année, le gravillonnage du trottoir, côté pair, allant du carrefour rue d'Hygnières-rue du Pont-Cheminet jusqu'au numéro 40 de cette rue, a été réalisé pour assurer plus de confort aux personnes qui se rendent au cimetière. Il propose de continuer ce gravillonnage jusqu'aux nouvelles maisons de la rue du Pont-Cheminet, ainsi que deux aménagements de trottoir rue du 21<sup>e</sup> BIR, nécessaires suite à des défauts de travaux de voirie entrepris il y a quelques années. Le premier pour en rétablir le niveau, le second pour que les eaux pluviales ne se déversent plus dans la cour d'un riverain. Le montant total se monte à 11 147 € HT.

Le maire propose de demander une subvention APV (voir plus haut) à hauteur de 48 %, soit 5 350,56 €, avec un reste à charge de 5 796,44 €.

Par ailleurs, la réfection des trottoirs rue d'Hygnières, à la suite des travaux d'enfouissement des lignes, est envisagée.

- Le conseil municipal approuve la demande de subvention APV à l'unanimité.

#### **Modification et prorogation des contrats du personnel de l'agence postale communale**

Le maire, Christian Pérut, rappelle que les deux contrats du personnel de l'agence postale communale sont annuels et renouvelables cinq fois. D'une part, les contrats arrivant à terme, il est nécessaire de procéder à leur premier renouvellement. D'autre part, il est également nécessaire d'ajuster la durée de l'horaire mensuel de 32 heures à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, sans aucune autre modification au contrat initial.

- Le conseil municipal approuve la modification et le renouvellement des deux contrats, à l'unanimité.

#### **Délibération modificative pour régularisation d'écriture de cession d'un bien communal sis 3, rue de la Tour**

Le maire, Christian Pérut, informe que la vente du bien communal, situé 3, rue de la Tour, a bien été réglé par le notaire mais que le compte de la commune n'a pas été crédité. La trésorière exige que le conseil municipal émette une décision modificative pour un montant de 7 000 € du compte 192 (dépenses d'investissement) au compte 2132 (recettes d'investissement).

Le maire demande d'approuver les écritures de cession pour sortir le bien de l'actif de la commune.

Alain Sautillet maintient que ce n'était pas une bonne opération pour la commune.

Christian Pérut rappelle que la commune a conservé une partie du terrain d'une surface de 7,58 ares, dont la valeur couvre largement la moins-value.

- Le conseil municipal approuve la délibération modificative à l'unanimité.

## Questions diverses

### **Arrêté du maire concernant la fin de mandat, au 31 décembre 2017, des membres du centre communal d'action social (CCAS).**

*Le maire, Christian Pérut*, informe qu'un courrier a été envoyé le 16 octobre dernier aux membres du CCAS pour leur notifier la fin de leur mandat au 31 décembre 2017. Une réunion se tiendra avant la fin de l'année pour clore l'exercice. Le CCAS est propriétaire d'un bois.

*Alain Sautillet* précise qu'il n'y a pas que le bois, le CCAS aurait reçu de M. Brétillet, en don ou en vente pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain, ancien emplacement du jeu d'arc, situé dans la rue du même nom.

### **Projet de parc éolien**

*Le maire, Christian Pérut*, informe qu'une réunion s'est tenue le 22 novembre à la mairie en présence des maires de communes voisines et de conseillers municipaux. Les représentants de la société Enertrag ont présenté leur projet d'implantation d'un parc éolien sur les territoires d'Ambleny et de Saint-Bandry. Il a été convenu qu'une réunion publique aura lieu en janvier, à la suite de laquelle une consultation des habitants sera organisée.

### **Frais de restauration scolaire pour le 3<sup>e</sup> enfant**

*Alain Sautillet* regrette qu'il n'y ait plus de réduction du tarif de restauration scolaire pour le 3<sup>e</sup> enfant. Il pense que, comme il n'y a pas de référence à ce point dans la dernière délibération, la réduction est toujours en vigueur.

*Le maire, Christian Pérut*, rappelle qu'il a été décidé de ne plus appliquer de réduction par la délibération du 15 décembre 2014.

*Sophie Lamarre* précise que puisque de nouveaux tarifs ont été votés cela sous-entend qu'ils se substituent aux précédents.

*Florence Bertin Walckenaer* dit que la dernière délibération annule et remplace la précédente.

*Le maire* dit qu'il vérifiera le contenu de la délibération prise pour les nouveaux tarifs et que ce point sera inscrit au prochain conseil.

### **Travaux divers**

#### **Maison 7, rue Dantale**

*Jean-Claude Stolaric* demande où en sont les travaux de cette maison et quelle en sera son affectation. La bibliothèque a été évoquée.

*Le maire, Christian Pérut*, lui rappelle que sa question est redondante à chaque conseil et répète que son affectation n'est pas encore déterminée. Il est étonné que les bénévoles de la bibliothèque soient venues lui parler de ce transfert alors qu'il avait demandé aux personnes présentes à une réunion de rester discrètes jusqu'à la décision finale. La bibliothèque pourrait y être transférée et, si c'était le cas, ce serait pour améliorer et moderniser les conditions de gestion et d'accueil.

*Alain Sautillet* rappelle qu'un groupe de travail devait être créé pour réfléchir et faire des propositions sur le devenir de cette maison, et que l'opposition avait demandé à en faire partie. Il demande ce que deviendra la bibliothèque actuelle, puis déclare que ce n'est pas lui qui a informé les personnes concernées.

*Le maire* répond que les responsables de la bibliothèque sont venues lui en parler.

*Alain Sautillet* accuse le maire de mensonge

*Le maire* propose de réunir les personnes de la bibliothèque pour éclaircir cette question.

#### **Portique rue de Montaigu**

*Jean-Claude Stolaric* dit que le portique de la rue de Montaigu n'est toujours pas réparé.

*Sophie Lamarre* précise que l'affaire est en cours et rappelle qu'il y a eu délit de fuite et que la voiture futive avait de fausses plaques d'immatriculation.

#### **Boîtes aux lettres**

*Jean-Claude Stolaric* demande pourquoi des boîtes aux lettres ont été enlevées au Soulier et rue d'Hygnières.

*Monique Ferré* dit que celle de Maubrun a aussi été enlevée.

*Le maire, Christian Pérut*, répond que ce n'est pas une décision de la commune. La Poste a décidé de les enlever faute de courrier suffisant.

#### **Équitation**

*Alain Sautillet* dit avoir appris que deux enfants d'Ambleny, qui fréquentent les Écuries du Pas Saint-Martin, sont devenus champions de France. Il demande si la mairie comptait faire quelque chose.

*Le maire, Christian Pérut*, répond être au courant de ces excellents résultats, d'ailleurs, dans le courant de la semaine passée, il est allé avec Monique Ferré aux Écuries rencontrer Mélanie Blot, et qu'un article paraîtra dans le prochain *Écho de la tour*.

**Courrier au sous-préfet**

*Jean-Claude Stolaric*, responsable de l'opposition, distribue aux conseillers un courrier envoyé au sous-préfet l'informant que, lors du dernier conseil, une adjointe a eu des propos déplacés à leur rencontre.

*Le maire, Christian Pérut*, demande comment ont-ils pu entendre ces pseudos propos alors que nous étions en train de converser sur la suppression des NAP. Assis près de l'adjointe mise en cause, le maire précise qu'il n'a rien entendu.

Il n'y a plus de questions étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 38.

*NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.  
Ce compte rendu est disponible sur le site de la commune : [ambleny.fr](http://ambleny.fr)*